

Consolidation : la Belgique à contre-courant

Alors que s'accélère en Europe le mouvement de consolidation des télécoms, le gouvernement belge appelle de ses vœux un quatrième opérateur pour le printemps 2019. L'objectif avancé est de faire baisser des prix jugés trop élevés. Mais le régulateur belge des télécoms n'a chiffré les conséquences de cette arrivée ni sur les prix, ni sur les investissements, ni sur l'emploi. Il n'a pas non plus vérifié la viabilité d'un marché à quatre opérateurs mobiles : le même nombre qu'aux USA mais pour 11 millions d'habitants ! Or on connaît aujourd'hui les conséquences désastreuses de la multiplication des opérateurs. En France, l'arrivée de Free en 2012 a entraîné la suppression de 11% des emplois dans les télécoms entre 2012 et 2016 (chiffres de l'Insee et de l'Arcep) et les investissements ne sont repartis à la hausse qu'en 2014. Selon une étude de la fédération belge de l'industrie technologique, 6.000 emplois sont menacés dans le pays. Telenet, le premier opérateur belge a dénoncé une décision qui aura « des conséquences immédiates pour la qualité du réseau et la rentabilité du secteur » et qui « mettra inévitablement sous pression les investissements dans le réseau et l'emploi » dans les télécoms.

Et la filiale d'Orange, *Orange Belgium*, le 3^{ème} et plus fragile opérateur, alerte : « avec un site Web bien fait et une offre à prix cassée, n'importe quel opérateur avec une vingtaine de salariés pourrait retourner le marché très facilement ».

Free serait sur les rangs...

Pour tout contact :

martine.bayard@fo-com.com

Le renseignement plafonné

Face à l'explosion du prix moyen des appels surtaxés, qui a augmenté de plus de 400 % entre 2015 et 2016, l'Arcep a décidé que les tarifs des services de renseignements téléphoniques seront limités à 3 euros par appel ou 80 centimes par minute à partir du 1er août 2021, sur le modèle des numéros courts et spéciaux. Le gendarme des télécoms a également présenté un nouveau plan de numérotation pour « tenter de lutter contre l'augmentation des fraudes et abus ».

Selon lui, cette modernisation est nécessaire pour trois raisons :
1/ la protection des utilisateurs, qui peuvent être victimes de pratiques malveillantes (appels non sollicités, chocs de facturation...)
2/ l'évolution des usages, à laquelle la régulation doit s'adapter
3/ la gestion plus efficace des numéros pour éviter la pénurie et répondre aux besoins croissants des entreprises françaises.

Formation : le big bang de la nouvelle loi

L'Assemblée nationale vient d'adopter le projet de loi dit « pour

la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Concernant la formation professionnelle, le texte prévoit de déréguler l'offre de formation. L'ouverture d'un centre de formation pour apprentis (CFA) sera autorisée sur simple déclaration en préfecture. Quant au financement des CFA, il sera dorénavant fixé en fonction du nombre d'inscrits ce qui fait craindre le renforcement des inégalités territoriales en matière d'accès à la formation professionnelle, singulièrement en milieu rural, avec le risque de voir disparaître des centaines de CFA.

Par ailleurs, le compte personnel de formation (CPF) sera désormais crédité en euros – de 500 € par an à 800 pour les personnes les moins qualifiées – et non plus en heures. C'était une ligne rouge pour FO, notamment car le CPF monétisé est mal taillé pour financer des formations longues et onéreuses. Or ce sont justement celles-ci qui permettent les rebonds professionnels, les augmentations de salaire, voire le retour à l'emploi. Globalement, FO dénonce l'individualisation qui piétine les garanties collectives et l'accélération de la marchandisation de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Pas de pause !

S'il y a une pause estivale concernant les réunions de concertation organisées depuis octobre par le gouvernement qui veut « refonder le contrat social avec les agents publics », cette pause ne balaie pas les craintes des neuf organisations syndicales de la fonction publique. L'interfédérale UIAFP-FO notamment conteste fermement la volonté de l'Exécutif de concevoir un ensemble de réformes qui attaquent le statut général des fonctionnaires et visent à un désengagement de l'État sur ses missions. Les organisations syndicales de la fonction publique prévoient de se rencontrer le 10 septembre pour organiser la résistance.